



Schwaller-Merkle Esther, Boschung Bruno, Fahrni Marc, Thalmann-Bolz Katharina, Repond Brice, Zurich Simon, de Weck Antoinette, Dafflon Hubert, Bonny David, Schumacher Jean-Daniel

Curriculum fribourgeois de Médecine générale : création d'une filière de formation en médecine de famille au sein du paysage hospitalier et ambulatoire

Cosignataires : 12

Réception au SGC : 18.11.22

Transmission au CE : *18.11.22

Dépôt et développement

Le manque de médecins de premier recours (MPR) dans notre canton est attesté de même que l'importance des médecins généralistes, des pédiatres et internistes dans notre système de santé, qui traitent plus de 90 % des pathologies qui se présentent.

Le Canton de Fribourg a développé, au sein de son université, un Master en médecine qui a montré son excellence par le biais des résultats de ses étudiants. L'impact du Master sur l'installation de spécialistes en médecine de premier recours pourra se mesurer au plus tôt dans cinq à six ans. Cet impact sera soumis à de nombreuses variables. Par exemple, il n'est pas garanti que ces jeunes diplômés aux origines géographiques autres que fribourgeoises s'établissent à Fribourg à la fin de leur formation. Il n'est pas non plus certain que l'intérêt pour la profession de médecin de famille persiste tout au long de leur cursus.

Le programme cantonal de l'assistantat au cabinet médical, mis sur pied en collaboration avec l'Hôpital fribourgeois, l'association des médecins fribourgeois et la Direction de la santé et des affaires sociales, contribue dans les faits à l'installation de médecins de famille dans le canton. Il doit être pérennisé et développé. Ce programme est financé à 70 % par le canton et 30 % par le médecin maître de stage. Il est fréquent que les médecins s'installent près du lieu où ils ont effectué l'essentiel de leur formation ou à proximité de l'endroit où ils l'ont terminée.

La présente proposition est de créer, en accord avec les exigences de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM), un cursus de formation postgraduée conduisant au titre de Médecin de famille. Est réputée formation postgraduée médicale l'activité qu'un-e médecin, exerce après avoir terminé avec succès ses études de médecine, en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste, ici en l'occurrence spécialiste en Médecine de famille. Schématiquement, ce curriculum, qui dure au minimum cinq ans, se compose d'une formation de base de trois ans, dans laquelle les stages effectués au cabinet médical sont intégrés, et d'une formation secondaire et modulaire de deux ans durant laquelle le candidat peut se perfectionner dans un domaine de son choix. Ce cursus, qui serait nommé Cursus fribourgeois de Médecine de famille, offrirait aux candidats l'intégralité de la formation postgraduée requise moyennant la promesse de devenir l'un des MPR installés dans le canton. Ce programme proposerait, au sein de services hospitaliers fribourgeois ou partenaires et de cabinets médicaux, les places les plus appropriées à la formation choisie.

L'organisation d'un tel cursus devrait être confiée à un organe coordinateur qui pourrait être créé au sein d'un service de l'Etat, de préférence au sein d'une instance de la Faculté des sciences et de médecine.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Le Canton de Fribourg ne serait pas pionnier dans ce genre de projet. De telles démarches ont vu le jour dans le canton de Berne et sont un succès.

—